

Texte de la consultation :

Le second tour de l'élection présidentielle aura lieu le dimanche 7 mai. Il opposera la candidate de l'extrême droite et le candidat de l'extrême gauche.

Aucun d'entre nous ne votera pour l'extrême droite. Pour autant, doit-on donner une consigne de vote ?

Nous étions convenus depuis le début de notre campagne que les votes du premier tour ne seraient pas récupérés pour quelqu'un d'autre au second tour. Notre candidat, Jean-Luc Mélenchon, a loyalement respecté son engagement à ce sujet.

Donc, comme cela avait été indiqué depuis le lancement de la campagne présidentielle du mouvement de la France insoumise, nous organisons ce jour la prise de parole des insoumis à propos de la position qu'ils adoptent personnellement sur le second tour de l'élection présidentielle. Il ne s'agit pas de donner une consigne de vote mais de faire connaître la position des insoumis.

Nous vous invitons donc à nous faire part de votre choix à ce sujet parmi les différentes possibilités ci-dessous. Cette consultation sera close ce mardi 2 mai à 12H00 et est réservée aux signataires de la France insoumise enregistrés avant le dimanche 23 avril à 22h. Ce choix est secret. Nous n'en publierons que le résultat et la liste des participants sera détruite.

Comme chacun le sait, le mouvement de la France insoumise est, par définition, lié aux principes de notre devise républicaine "Liberté, égalité, fraternité". Le vote pour la candidate d'extrême droite ne saurait donc représenter une option.

Je dis mon choix :

Choix 1 : Je vote blanc ou nul

Choix 2 : Je vote Emmanuel Macron

Choix 3 : Je m'abstiens